

Réunion du Conseil de l'École Doctorale « Cultures et Sociétés »

Lundi 20 mai 2019 de 10h à 12h15 en salle 521 de la Pyramide

Présent-e-s : M.-E. Plagnol, J.-P. Rocchi, D. Ducard (CEDITEC), L. Dufaye (LISAA), Y. Lucas (Doctorant), G. Marche (IMAGER), G. Milani (ACP), C. Frégné (LIRTES), L. Zeroual-Belbou (Admin.)

1 – BILAN HCERES

L'évaluation de la commission HCERES est globalement bonne. Les retours du comité à la suite de l'entretien avec les doctorant-e-s ont été très positifs, et ont mis en lumière la satisfaction globale des doctorant-e-s.

Le comité n'a pas toujours perçu au mieux la difficulté du terrain pour l'EDCS et les complications de gestion que cela pouvait engendrer : la création de l'Université Gustave Eiffel étant vue par exemple comme conditionnelle alors qu'il n'en est rien.

Cependant le comité suit les demandes de l'EDCS et se fait le relai de ces demandes.

2 – MODIFICATIONS A APPORTER

Le nombre important de césures autorisées par l'EDCS a été relevé par l'HCERES qui reproche une utilisation de ce recours qui n'est pas toujours à bon escient (raisons de santé, personnelles). La politique de l'EDCS s'appuie sur une lecture large des textes, estimant que certains motifs relèvent de l'organisation personnelle, et reste de faire son possible pour que les doctorant-e-s ne soient pas en situation d'échec.

La question de la composition du conseil a également été abordée. Un nouveau collègue extérieur ou étranger doit être sollicité au conseil, étant donné que Michel Margue (université du Luxembourg) a demandé à ne pas être renouvelé. Le conseil de l'EDCS est en faveur d'un panachage géographique et disciplinaire dans le renouvellement de sa composition.

La question de l'ajout d'un personnel administratif (de l'UPEM idéalement) pour venir épauler Mme Zeroual-Belbou a également été abordée.

En ce qui concerne le Comité de Suivi de Thèse (CST), les doctorant-e-s inscrit-e-s avant 2016, soit avant le décret relatif au CST), et celles et ceux qui procèdent à une réinscription sont concerné-e-s. Les informations relatives au CST se trouvent sur le site (composition, points à intégrer dans les rapports, documents).Le conseil rappelle que les CST sont à envoyer aux directeurs et directrices des EA.

3 – PROPOSITION NOUVELLE SPECIALITE

La proposition d'ajout d'une nouvelle spécialité « Humanités médicales et santé » demandée par le CEDITEC a été approuvée à l'unanimité.

4 – POINT FINANCIER

L'EDCS dispose de 43 000 € de budget. Le principal pôle de dépense reste la prise en charge des frais de maintenance dans leur intégralité.

Concernant la prise en charge de l'impression des manuscrits, un arrêté de 2016 précise que cela devrait être à la charge de l'ED. Cette prise en charge correspond au prix d'impression dont bénéficie l'ED lorsqu'elle passe par les services de reprographies. Lorsque l'impression des manuscrits est confiée à un intervenant extérieur, le remboursement des frais occasionnés ne peut excéder les tarifs proposés par les services de reprographie, la différence devant alors être à la charge des doctorant-e-s.

5 – CONTRATS DOCTORAUX

L'EDCS bénéficie cette année de quatre contrats UPEC et 3 contrats UPEM. Une enveloppe supplémentaire de contrats doctoraux reste à répartir entre les différentes ED d'UPE. L'audition doit avoir lieu le 1^{er} juillet. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 24 juin à midi.

6 – SIMPLIFICATION DES DOSSIERS DE 1ERE ANNEE

La proposition de modification de l'affichage des différents contrats et de simplification des dossiers de 1^{ère} année par Mme Zeroual-Belbou a été approuvée à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil a évoqué la possibilité de rétribuer l'implication des doctorant-e-s dans les activités de leurs EA avec des heures de validation. Cela peut en effet être jugé au cas par cas. Le conseil était d'accord pour ne pas étendre cette forme de compensation ponctuelle aux mandats électifs qui ne doivent pas devenir une forme d'engagement intéressé.